

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

1. Règlement numéro **612-2023** modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin de créer une nouvelle zone résidentielle 091.1-Ha à même une partie de la zone 091-Af.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé

1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 7 février 2023, le conseil a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** le projet de Règlement numéro 612-2023 modifie le *Règlement de zonage* adopté sous le numéro 436-2011 afin de créer une nouvelle zone résidentielle correspondant au territoire couvert par les lots 6 517 539 à 6 517 550 situés dans le secteur nord de la route de l'Anse-à-Beaufils, et d'y prévoir les usages autorisés, soit les habitations isolées d'un maximum de deux (2) logements;
3. **QUE** le projet de Règlement numéro 612-2023 contient des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire;
4. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, située au 137, route 132 Ouest, le **28 février 2023 à 19 h**, au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
5. **QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;
6. **QUE** toute personne intéressée peut consulter le « projet de règlement numéro 612-2023 » à l'hôtel de ville de Percé, au bureau de la soussignée, aux heures normales d'ouverture, sur le site Internet de la Ville (www.ville.perce.qc.ca), à la section « Avis publics », ou sur la page Facebook de la Ville.

Figures – Modification du plan de zonage





Donné à Percé, le 15 février 2023.

Gemma Vibert,
Greffière